

7 octobre 2005

MÉMOIRE À L'INTENTION

- **DU MINISTRE DES FINANCES, L'HON. RALPH GOODALE, ET DU PREMIER MINISTRE, L'HON. PAUL MARTIN,**
- **DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES, ET**
- **DES CHEFS DES PARTIS DE L'OPPOSITION, MM. DUCEPPE, HARPER, ET LAYTON**

CONCERNANT LES FIDUCIES DE REVENU (*INCOME TRUSTS*)

Messieurs les Ministres, messieurs les membres du comité permanent des finances, et messieurs les chefs des partis de l'opposition:

Les médias nous apprennent¹ que le Ministère des finances a demandé aux membres du public de lui faire part de leur attitude à l'égard des fiducies de revenu et du traitement fiscal qui est accordé à ces dernières.

ATTAC, l'association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens, est une association non-partisane présente dans 40pays. ATTAC-Québec a été fondée en 2000. Mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action, ATTAC s'applique à faire connaître les faits, enjeux et dangers qui accompagnent la mondialisation néolibérale.

L'équité fiscale fait partie de nos préoccupations et nous estimons tout à fait inadmissible la pratique du fisc canadien de permettre à des entreprises de se soustraire à l'obligation de payer leur juste part des

¹ Entre autres le Globe & Mail du 20 septembre 2005.

impôts corporatifs par une modification artificielle de structure, c'est-à-dire, en se transformant de société par actions en «fiducie de revenu».

Au niveau des principes, ce traitement préférentiel accordé aux fiducies de revenu est discriminatoire envers les entreprises qui ne font pas cette transformation, et aussi envers leurs actionnaires, leurs employés, et leurs créanciers. Cela avantage les entreprises devenues des «fiducies», qui ne payent pas d'impôts corporatifs, comme le font en principe leurs concurrents. Nous y voyons un écart par rapport à la justice fiscale latérale, qui veut que les contribuables à moyens égaux ou semblables, contribuent sur un pied d'égalité.

Ces prétendues fiducies sont de toute évidence des entités fictivement structurées, à des fins d'évitement fiscal abusif, contrevenant aux critères qui sous-tendent les dispositions anti-évitement des lois fiscales. Leur reconnaissance par votre Ministère s'inscrit dans ce triste processus du transfert du fardeau fiscal, des personnes morales vers les personnes physiques, et des contribuables aisés vers les salariés ordinaires et pauvres. Ce processus a été enclenché depuis les années 1980 avec l'avènement de l'idéologie néo-libérale, en passe de devenir ultra-libérale, sous l'effet de la cacophonie des chambres de commerce, des lobbyistes de Bay Street, des think tanks de droite, et autres groupes d'intérêts rentiers. Ces derniers n'ont cessé d'exiger des baisses des taxes, sans préciser que ce sont toujours les taxes directes, que payent les mieux nanties, et jamais les taxes régressives (TPS, TPQ...) qui affectent le commun des contribuables et des citoyens trop pauvres pour payer des impôts directs, que les C.D. Howe Institute et autres veulent voir diminuer. On a appelé *Public Policy* la complaisante obéissance des gouvernements du G7 aux diktats du capitalisme débridé, le choix étatique cynique et délibéré de se priver de moyens pour financer les programmes sociaux. Choix, soit dit en passant, que votre gouvernement a fait de façon brutale depuis 1995, avec les conséquences que l'on sait pour l'assurance maladie, les prestations des chômeurs, et l'état des infrastructures.

L'écart entre la contribution des corporations et celle des personnes physiques² est aggravé par les taxes régressives, sans compter les multiples frais aux usagers de plus en plus nombreux, le transfert du fardeau fiscal aux contribuables des classes moyennes et populaires par l'augmentation relative des taux affectant ces derniers par rapport aux minorités

² Au début des années 1960 les revenus provenant des impôts corporatifs représentaient environ 60% de ceux perçus des particuliers. Ce pourcentage est maintenant d'environ 30%. Le fardeau fiscal des particuliers a doublé par rapport à celui des entreprises.

richissimes, et la réduction du nombre de paliers au cours des dernières décennies.

À noter un autre effet nocif des fiducies de revenu, qui est d'inciter les contribuables qui détiennent des parts dans ces entités à avoir recours aux paradis fiscaux, c'est-à-dire, à y domicilier des sociétés écrans qui, sur le papier, détiennent les parts, privant de la sorte le fisc canadien de tout revenu découlant des profits que font les fiducies financières - dont plusieurs sont dans le domaine pétrolier, qui jouit actuellement d'un boom scandaleux.

Il y a quelques années, dès le lancement des fiducies de revenu, un préposé de Revenu Canada avait lancé un cri d'alarme: celles-ci occasionneraient à Ottawa des pertes de plusieurs dizaines de millions de dollars par année. Récemment les estimations du Ministère des finances sont passées de 100 à 300 millions, mais le chef économiste de la banque Toronto-Dominion, Don Drummond, se servant des critères de calcul de votre Ministère, prévoit plutôt des pertes annuelles de plus de 600 millions. Les pertes de revenus affectent non seulement le fédéral mais aussi certaines provinces, notamment la Saskatchewan.

Depuis que les gouvernements fédéral et provinciaux ont modifié leurs lois sur les sociétés par actions afin de limiter la responsabilité des détenteurs de parts de fiducies de revenu pour les dettes de ces entreprises, de la même façon que pour les actionnaires des corporations, le nombre de transformations des entreprises en fiducies n'a cessé de s'accroître. On a même parlé de banques voulant le faire pour leurs filiales . Pour nous il est urgent que votre gouvernement mette fin (de préférence avec effet rétroactif) à cet évitement fiscal abusif.

Sous l'angle de la redistribution de la richesse par la fiscalité, le gouvernement se prive de revenus et favorise les mieux nantis, aux dépens du financement des programmes sociaux, de la péréquation, et des canadiens à revenus moyens et de ceux et celles des couches sociales populaires. Faisant ainsi fi de l'autre principe d'équité fiscale, celui de la justice fiscale verticale, qui veut qu'on contribue selon ses moyens.

Depuis sa fondation ATTAC-Québec fait campagne contre les paradis fiscaux. Or le traitement fiscal reconnu par l'Agence du revenu du Canada aux fiducies financières est une incitation aux contribuables détenteurs de parts de ces fiducies à se constituer une société écran dans un paradis fiscal (Bahamas, Bermudes, Barbade...) et de faire en sorte que, sur le papier,

la société domiciliée offshore détienne les parts. Privant le fisc canadien à la fois des impôts corporatifs et des impôts sur les gains en capitaux.

Votre crainte, enfin exprimée publiquement, que le mode de fonctionnement des fiducies de revenu soit peu propice aux investissements dans les facteurs de production, dans la création d'emplois, et en recherche et développement, nous semble bien fondée, quoi qu'en disent les porte-paroles du monde des finances, dont le discours économiste a peu de liens avec la réalité sociale et économique. Étant donnés les écarts qui se creusent toujours plus grands entre d'une part les revenus au sommet de la pyramide sociale canadienne et le reste de la population, ATTAC-Québec trouve proprement choquant les demandes de réduction des impôts corporatifs et sur les dividendes que réclament une partie du monde des affaires (appuyé par votre Ministre de l'industrie!) en contrepartie d'une réforme du traitement fiscal des fiducies de revenu. L'érosion de la progressivité du régime fiscal se poursuit depuis déjà beaucoup trop longtemps.

L'argument invoqué par les représentants du monde des affaires est que, pour que le Canada soit «productif» (sans préciser quelle définition de ce concept ils utilisent) des coupures d'impôts sont nécessaires. Or il y a quelques jours le World Economic Forum a publié son rapport annuel sur la compétitivité³, qu'il dit inclure la productivité. Sur les 117 pays évalués en 2005 le Canada se trouve au 14e rang, alors qu'il était 15e en 2004. Parmi les neuf premiers pays, outre les États-Unis, qui est deuxième après la Finlande, on note l'ensemble des autres pays nordiques, la Suède (3e), le Danemark (4e), l'Islande (7e) et la Norvège (9e), connus plutôt pour leur taux d'imposition relativement élevés - mais aussi pour leurs investissements dans les programmes sociaux, notamment la santé, l'éducation et la formation. Comme le soulignent les auteurs du rapport,

While the business communities in the Nordic countries point to high taxes as a potential problem area, there is no evidence that these are adversely affecting the ability of these countries to compete effectively in world markets, or to provide to their respective populations some of the highest standards of living in the world. Indeed, the high levels of government tax revenues have delivered world-class educational establishments, an extensive safety net, and a highly motivated and skilled labour force.

Le gouvernement canadien devrait s'inspirer de l'exemple des pays nordiques plutôt que celui des États-Unis, qui figure très bas dans les

³ The Global Competitiveness Report 2005-2006, publié le 28 septembre 2005.

évaluations de santé publique. Il est grand temps de mettre fin aux fiducies de revenu, tout en évitant de réduire l'assiette fiscale par des coupures d'impôts corporatifs ou d'impôts des dividendes.

C'EST POURQUOI ATTAC-Québec recommande que le gouvernement canadien procède dans les meilleurs délais au démantèlement des fiducies de revenu, bloque législativement toute tentative d'y substituer d'autres artifices, et résiste aux demandes du monde des affaires de réduire les impôts sur les dividendes et les taux affectant les mieux nantis. Votre gouvernement devrait plutôt réduire la TPS et, en augmentant ses moyens par l'élimination de fiducies financières, rétablir les transferts aux gouvernements provinciaux et les bénéfices des chômeurs d'avant la «réforme» de 1995.

ET NOUS, SOUSSIGNÉS, membres du Conseil d'administration et(ou) membres du Conseil scientifique d'ATTAC-Québec, avons signé:

Raymond FAVREAU

Henri LAMOUREUX

François GOSSELIN

Karine PESCHARD

Pierre HENRICHON

Luce PRÉVOST

Robert JASMIN

André THIBAULT

Post scriptum.- Les seules réponses des partis politiques que nous avons reçues étaient un accusé de réception du Parti conservateur et la réponse du NPD que la question est «...complexe...», ce qui n'est pas du tout le cas. Il s'agit tout simplement d'un loophole de dimensions énormes que le fisc aurait dû bouclé dès le départ. Fin 2005 le ministre des finances, Ralph Goodale, ayant terminé sa «réflexion», a mis fin au moratoire sur les approbations de conversions de corporations en fiducies de revenu, et a réduit le taux des impôts sur les dividendes! Donc en plus de la perte de 600 millions par année découlant des fiducies de revenu, Goodale a aggravé la situation en créant une perte fiscale supplémentaire de 300 millions par année. Le tout profite encore une fois aux très riches et s'inscrit dans la logique du Consensus de Washington.

Cette «bonne nouvelle» pour le monde des spéculateurs et des boursiers, dont il y a eu fuite avant que Goodale ne l'annonce officiellement, a probablement suscité un délit de fuite qui fait l'objet d'une enquête par l'escouade du crime financier de la GRC. De plus, la Bourse de Toronto, la TSX, qui avait déjà prévu que les parts de fiducies de revenu pourraient y être transigées a vu son activité augmenter en flèche par les offres de parts des fiducies d'avant la valse hésitation de Goodale et d'après la fin du moratoire sur les approbations de conversions. Toutes sortes d'entreprises se transforment en fiducies, compagnies d'assurance, pétrolières, etc., etc.